

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 20 Juin 2019

11294

■ Affectation de la révision de l'opération n 2015110800 - Travaux de réhabilitation sur le patrimoine bâti métropolitain -

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du transfert de l'atelier Crillon vers le garage Rivoire & Carret, l'opération s'est déroulée sur deux exercices et a nécessité 600 000 euros de crédits supplémentaires afin de finaliser les travaux.

L'opération d'investissement n°2015110800 « Travaux de réhabilitation sur le patrimoine bâti métropolitain » inscrite au budget pour un montant de 10 000 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 151011BP du programme 01, a été révisée à hauteur de 600 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 10 600 000 euros TTC.

Il convient de procéder à l'affectation de la révision de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération n°FCT 016-19/02/15/CC du 19 février 2015 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour la réalisation de travaux d'entretien et de grosses réparations sur le patrimoine bâti communautaire ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'investissement n°2015110800, a été révisée à hauteur de 600 000 euros TTC ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de cette révision pour un montant total de 600 000 euros TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2015110800 « Travaux de réhabilitation sur le patrimoine bâti métropolitain », pour un montant de 600 000 euros TTC portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 10 600 000 euros TTC, rattachée au programme 01 « Gestion de l'administration », code AP 151011BP.

Article 2 :

Sont inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole les crédits de paiement nécessaires.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur :	6 372 423.18 euros TTC
Année 2019 :	1 840 000 euros TTC
Année 2020 :	1 800 000 euros TTC
Années suivantes :	587 576.82 euros TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT